



Suspension du permis de conduire

Par **jemlasique**, le **20/11/2008** à **07:37**

Bonjour,

Je travaille en temps qu'éducateur en foyer d'hébergement, mon permis de conduire est suspendu durant 4 mois suite à un délit routier, cette mésaventure est arrivé en dehors de mon activité professionnelle. Je récupère mon permis au terme de cette peine.

Ayant avertit mon directeur, celui-ci me demande de lui fournir un document afférent au jugement du tribunal, dois-je le lui fournir? Ou suis-je dans le droit de lui refuser afin de faire respecter ma vie privée. Je ne souhaite pas que mon employeur connaisse la raison pour laquelle mon permis est suspendu.

Merci d'avance